



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 5 décembre 2025

N° 2025-652

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <p><b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b></p>	<b>Conseil du 5 décembre 2025</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Direction de l'Habitat</b> <b>Service Solidarités Urbaines</b>	<b>N° 2025-652</b>

---

**Convention annuelle d'objectifs ' Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord ' conclue entre l'Etat, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole au titre de l'année 2025 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **1. Objectifs du deuxième plan national « Logement d'Abord »**

Ce deuxième plan quinquennal du « Logement d'Abord », couvrant la période 2023-2027, s'articule autour de quatre priorités d'interventions retenues par l'Etat :

- produire et mobiliser des solutions de logements adaptées et abordables pour les personnes en grande précarité,
- proposer des parcours d'accompagnement, adaptés aux souhaits et besoins des personnes, orienter vers l'accès au logement et prévenir les ruptures de parcours,
- accompagner les transformations du secteur en outillant les professionnels et en s'appuyant sur leur expertise afin de conforter le Service Public de la Rue au Logement,
- mettre la territorialisation et les partenariats au centre de la politique du « Logement d'Abord ».

Les publics visés dans les actions à soutenir sont les personnes « sans-domicile », selon la définition de l'INSEE, ainsi que les personnes en difficulté d'accès ou de maintien dans leur logement.

### **Bilan de la précédente édition**

En 2024, dans le cadre de ses compétences liées à l'habitat, Bordeaux Métropole a souhaité contribuer à ce plan national en renforçant la dimension sociale de son Plan local de l'habitat (PLH), pour les parcours résidentiels des publics inscrits dans ses politiques de solidarités urbaines, en s'adossant aux besoins repérés dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) métropolitain. L'expérimentation, nommée le Kit « Accès jeunes insertion logement » (AJIL) a été construite grâce à l'analyse des besoins identifiés dans le cadre du FAJ, dont le bilan 2023 indique que 70% des jeunes ayant sollicité une aide financière rencontraient des difficultés d'accès à l'hébergement ou au logement.

Cette expérimentation vise ainsi à octroyer aux jeunes identifiés par les partenaires sociaux du FAJ, des aides financières favorisant l'accès et/ou le maintien dans un logement. Ces aides prennent la forme de différentes mesures, mobilisables à géométrie variable selon les situations :

- garanties sur un bail de 3 ans au titre des impayés de loyers. Les risques couverts par cette garantie sont : 18 mois de loyers résiduels (charges comprises), ainsi que les frais de remise en état à hauteur de 4 mois de loyers pleins, charges comprises (hors charges d'énergie),
- aides financières dans le cadre de l'accès : dépôt de garantie, aide au premier loyer, assurance locative, frais d'agences, location d'un véhicule pour assurer un déménagement,

- aides financières au maintien dans le logement : notamment par la reprise des loyers selon des critères prédéfinis dans le règlement d'intervention du Fonds de solidarité logement de la Gironde (FSL 33) et ce, afin de prévenir d'éventuelles expulsions.

La validation de la DIHAL sur la proposition de cette expérimentation ayant eu lieu à l'automne 2024, les actions du second semestre ont porté essentiellement sur la préfiguration du projet : production d'un diagnostic sur les lieux-ressources d'accompagnement au logement pour les jeunes sur le territoire de la métropole, organisation de comités techniques avec les partenaires opérationnels, élaboration des documents contractuels pour les partenaires et bénéficiaires, lancement d'une réunion de présentation du dispositif à l'attention des partenaires du FAJ (40 prescripteurs).

## **2. Projets de Bordeaux Métropole au titre de l'année 2025**

Bordeaux Métropole poursuit cette année son engagement dans le plan quinquennal à travers deux actions :

### **Action 1 - Consolidation du Kit AJIL « Accès jeunes insertion logement » pour les 18-25 ans**

L'objectif ayant été quasiment atteint dès le premier semestre 2025, il est proposé de reconduire ce dispositif expérimental en 2026, avec une perspective à terme de le pérenniser au sein du droit commun, s'il s'avère pertinent.

### **Action 2 - Mission de coordination permettant la mobilisation de logements locatifs sociaux réservataires du contingent métropolitain pour les mettre à disposition de publics en sortie de structures d'hébergements**

Cette mission vise à accompagner techniquement la fluidité des parcours résidentiels des publics relevant des politiques de solidarités urbaines, par la mise en relation partenariale des services métropolitains de la Direction de l'Habitat avec des associations dédiées, œuvrant dans le champ de l'urgence sociale, de l'hébergement ou du médico-social.

Les publics ciblés sont les personnes en sortie de structures d'hébergements ou d'insertion, dont le profil correspond aux caractéristiques des logements sociaux proposés. Ces publics sont :

- publics jeunes en sorties de résidences Habitat Jeunes,
- ménages accompagnés par la Mission Squats de Bordeaux Métropole dans le cadre de la plateforme de résorption des squats et des bidonvilles,
- publics en situation de handicap, hébergés en structures ou logés dans le parc privé dans un habitat non adapté à leurs besoins,
- publics en sorties de services hospitaliers psychiatriques du Centre Hospitalier Charles Perrens.

## **3. Financement**

Le coût total de ces deux expérimentations s'élève à 160 000€, avec un co-financement à part égale entre les services de l'Etat et ceux de Bordeaux Métropole, selon la répartition suivante :

### **Participation de l'Etat :**

- 80 000€ de subvention versés à Bordeaux Métropole : 50 000€ dédiés au dispositif Kit AJIL, et 30 000€ à destination de la mission de coordination des logements du contingent réservataire de logements sociaux.

### **Participation de Bordeaux Métropole :**

- 80 000€ : 50 000€ dédiés au dispositif Kit AJIL, et la valorisation des missions d'ingénierie sur un poste de catégorie A de la Direction de l'Habitat à hauteur de 30 000€.

Le financement global de 100 000€ dédié au dispositif Kit AJIL sera versé au GIP FSL 33 agissant pour le compte de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une convention de mandat.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 Janvier 2014,

**VU** la délibération 2016-777 du 16 Décembre 2016 portant approbation du Plan local

d'urbanisme (PLU),  
**VU** la délibération 2023-646 du 1er décembre 2023 relative à la candidature de Bordeaux Métropole dans le cadre du deuxième plan quinquennal pour le Logement d'abord pour l'année 2023  
**VU** la délibération 2024-680 du 6 décembre 2024 relative à la candidature de Bordeaux Métropole dans le cadre du deuxième plan quinquennal pour le Logement d'abord pour l'année 2024

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la volonté de Bordeaux Métropole d'améliorer les conditions d'accès et de maintien dans le logement des publics en situation de grande précarité,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la démarche de contractualisation proposée par l'Etat et par voie de conséquence, d'inscrire en dépenses et en recettes une enveloppe dédiée de 160 000€, financée à part égale entre l'Etat et Bordeaux Métropole,

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention annuelle d'objectifs « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord » avec l'Etat et le département de la Gironde, et tout document afférent à sa mise en œuvre.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------